Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	TENEZE Christian - La Calmette GIRGOLS
Numéro du lot	fd15-428
COMMUNE(S)	GIRGOLS
Massif chevreuil	Doire
Massif cerf	UG Monts du Cantal

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	TENEZE Christian
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	44, 15000 AURILLAC
Téléphone (fixe et portable)	0000000000
Courriel	fd15-428@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 50.00	Surface Totale: 115.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					1		
Réalisation année précédente					0		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					2		
DEMANDE 2024 / 2025					1		

Fait le jeudi 21 mars 2024 à AURILLAC Signature